



AGENDA EUROPÉEN POUR LA FORMATION DES ADULTES : UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LA FORMATION DES ADULTES PEU QUALIFIÉS




Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union





▶ QU'EST-CE QUE L'AGENDA EUROPÉEN POUR LA FORMATION DES ADULTES ?

L'Agenda européen pour la formation des adultes (AEFA) s'inscrit dans la [stratégie européenne pour les compétences](#), initiée en 2016 et renouvelée le 1^{er} juillet 2020 par la Commission européenne. Elle consacre le droit à la formation et l'apprentissage pour tous et tout au long de la vie, avec un objectif clair pour 2025 : atteindre une participation de 30% des adultes peu qualifiés à la formation et à l'apprentissage.



Depuis 2012, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation est nommée, par les autorités françaises, coordinatrice nationale de l'AEFA.

Un comité de pilotage composé des acteurs nationaux de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'insertion, assure la gouvernance de l'AEFA. Son rôle est d'orienter les actions de l'Agenda en lien avec les priorités nationales emploi/formation et d'expérimenter les outils. Ce comité de pilotage assure également l'appropriation et la diffusion des travaux de l'AEFA au sein des organisations et réseaux qui le composent.



OBJECTIF : FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION DES ADULTES LES MOINS QUALIFIÉS.

L'AEFA s'engage depuis 2014 auprès des acteurs de la formation et de l'emploi pour mettre en œuvre un plan d'action destiné à renforcer la coordination et mettre à disposition des professionnels des outils qui favorisent l'accès à la formation des adultes qui en sont le plus éloignés.

L'AEFA, c'est aussi un réseau de 31 autres coordinateurs européens qui mènent des plans d'action dans les différents pays. Ainsi, des visites d'études sont organisées dans plusieurs pays, afin de renforcer les bonnes pratiques entre homologues européens.

LES TRAVAUX, RESSOURCES ET OUTILS PRODUITS PAR L'AEFA DEPUIS 2014

1

Promouvoir l'alternance et l'employabilité

En partenariat avec l'INFREP et le GIP Roissy, une **méthodologie** a été développée de **2014 à 2017** pour structurer des partenariats efficaces et durables entre acteurs locaux. Cette approche a permis de créer un réseau d'acteurs – entreprises, centres de formation, et missions locales – mobilisés pour mieux accompagner les jeunes à chaque étape de leur parcours. Le rapport recommande un cadre de gouvernance renforcé pour pérenniser ces partenariats et améliorer les dispositifs d'apprentissage.



2



Former à la détection et la prise en charge des situations d'illettrisme

En 2016, 3 modules d'autoformation en ligne ont été créés, en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) pour former les professionnels à détecter et accompagner les situations d'illettrisme chez les publics vulnérables.



3

Développer une démarche compétences transversales

Depuis **2014**, l'AEFA a coordonné l'élaboration d'un référentiel de compétences transversales avec le Ministère de l'Éducation nationale, le CAFOC de Nantes, et l'OPCO EP.

En **2017**, le guide **Évaluer les compétences transversales** a été publié, suivi en **2019** par le guide **Reconnaître les compétences transversales en situation professionnelle**, qui détaille leur reconnaissance en milieu professionnel. Dix-sept expérimentations ont confirmé l'efficacité de cette approche.



La démarche s'est poursuivie de **2019 à 2023** avec l'outil RECTEC (projet Erasmus+) et « La fabrique à mailer les parcours » - FabMap, porté par le GIP de l'Académie de Versailles. Elle vise l'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle des publics peu ou pas qualifiés en créant des liens entre le renforcement des compétences de base, le projet professionnel et les différents dispositifs existants. Une **étude d'impact** de ces démarches a été réalisée en **2024**.



Mettre en place l'action de formation en situation de travail (AFEST)

En **2018-2019**, une méthodologie opérationnelle pour l'AFEST a été développée avec [Le petit guide de l'AFEST à l'usage de tous](#). Entre 2020 et 2022, des ressources pratiques telles que [La FEST en 2 temps, 3 mouvements](#) et un [état des lieux de la formation en situation de travail en Europe](#) ont été produites pour outiller les entreprises. Ces travaux ont été soutenus par des partenaires tels que Centre Inffo, l'OPCO Mobilité et la Fédération des entreprises d'insertion.

5

Accompagner l'inclusion numérique des salariés

De **2020 à 2023**, l'AEFA a travaillé à sensibiliser les pouvoirs publics à l'inclusion numérique dans les TPE. Ce projet, mené avec des acteurs nationaux, a produit le guide « **Le référent numérique, un levier pour la transformation de votre territoire** ».

Deux **profils de compétences** ont complété ces travaux pour apporter une réponse concrète aux structures (collectivités, chambres consulaires, etc.) souhaitant mettre en place un référent numérique pour les TPE.

Un **bilan des actions** menées de **2021 à 2023** est disponible.

A partir de **2024**, le groupe de travail poursuit son action pour intégrer les notions de **numérique responsable** aux formations aux compétences de base.

Ces travaux ont mobilisé divers partenaires, notamment les hubs territoriaux pour l'inclusion numérique, Pimm's médiation Bordeaux, Uniformation, SOGA, et l'ANLCI.



ACTEURS ENGAGÉS POUR LA FORMATION, L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES : REJOIGNEZ LE RÉSEAU DE L'AEFA ET PARTICIPEZ À SES TRAVAUX !

Le comité de pilotage de l'AEFA :



Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle



Direction générale de l'enseignement scolaire



Contact : aefa@agence-erasmus.fr